

Paris, 21 avril 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Quatrième session

Paris, 19-22 mai 1980

Point 4 de l'Ordre du jour provisoire : Examen des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et des demandes de coopération technique reçues des Etats parties à la Convention

I. Propositions d'inscription à la Liste du patrimoine mondial

1. Lors de sa troisième session (octobre 1979), le Comité a différé ses décisions sur 3 propositions d'inscription à la Liste du patrimoine mondial. En outre, à la suggestion du Bureau, le Comité n'a pas examiné 26 propositions d'inscription au sujet desquelles le Bureau n'a pas été en mesure de formuler une recommandation. Entretemps, deux de ces propositions (Vingen n° 61 et Mølen n° 62) ont été retirées par les autorités norvégiennes. Vingt-sept propositions sont à nouveau soumises au Bureau pour examen ainsi que la proposition d'inscription relative au Site historique naturel Edison qui a été soumis à nouveau par les Etats-Unis d'Amérique. La liste de ces vingt-huit propositions d'inscription figure ci-après dans la section A.

2. Trente-deux nouvelles propositions d'inscription ont été reçues de douze pays par le Secrétariat à la date du 1er janvier 1980, la date limite fixée par le Comité pour la soumission des propositions devant être examinées au cours de 1980. Ces propositions, dont la liste est donnée dans la section B, sont soumises au Bureau pour examen.

A. Propositions différées par le Comité et/ou par le BureauChypreLieu du culte d'Aphrodite

n° 79

Le Comité a différé cette proposition jusqu'à ce que des informations plus précises soient disponibles quant aux effets négatifs possibles du développement touristique sur le site. Des renseignements supplémentaires ont été fournis par les autorités cypristes sur cette question et ces informations sont soumises au Bureau sous la forme d'un addendum à la proposition d'inscription.

Etats-Unis
d'AmériqueSite historique national Edison

n° 77

Cette proposition, qui avait été retirée par les Etats-Unis d'Amérique en attendant la clarification de l'interprétation du critère (vi), a maintenant été présentée de nouveau.

EthiopieBasse Vallée de l'Aouache

n° 10

Adoulis

11

Tiya

12

Melka-Kontoure

13

Matara

14

Axoum

15

Yeha

16

Basse Vallée de l'Omo

17

Ces propositions d'inscription ont été différées par le Bureau parce qu'une documentation supplémentaire était nécessaire. La documentation complémentaire qui a été reçue sera disponible pour examen par le Bureau.

<u>Ethiopie</u>	<u>Parc National du Mont Bale</u>	n° 111
	<u>Parc national des Lacs Abijatta-Shalla</u>	112
	Le Bureau a différé ces propositions pour manque d'informations sur ces sites.	
<u>Ghana</u>	<u>Bâtiments traditionnels Asante</u>	n° 35
	Cette proposition a été différée parce qu'une documentation supplémentaire était nécessaire. Celle-ci est maintenant disponible.	
<u>Italie</u>	<u>Monastère de S. Guilia/S.Salvador</u>	n° 92
	Le Comité a différé une décision sur cette proposition d'inscription jusqu'à ce que des indications aient été reçues quant aux biens situés en Italie que le gouvernement italien envisage de proposer pour inscription sur la Liste au cours des prochaines 5 à 10 années. Ces informations ne sont pas encore parvenues au Secrétariat.	
	<u>Le Centre historique de Rome</u>	n° 91
	<u>La "Cène" de Léonard de Vinci</u>	n° 92
	Ces propositions ont été différées en attendant des renseignements complémentaires des autorités italiennes. Le Secrétariat n'a obtenu aucun renseignement supplémentaire sur ces biens.	
<u>Norvège</u>	<u>La commune de Røros</u>	n° 55
	<u>La vallée de Heidal</u>	56
	<u>Centre commercial de Kjerringøy</u>	57
	<u>Le manoir d'Eidsvoll</u>	60
	Ces propositions d'inscription ont été différées pour permettre une étude plus approfondie.	

- | | | |
|--|---|-------|
| <u>Pologne</u> | <u>Le Centre historique de Varsovie</u> | n° 30 |
| | <p>Cette proposition d'inscription a été différée puisque les opinions des membres du Bureau étaient divergentes sur la question de savoir si le site répondait au critère d'authenticité.</p> | |
| <u>République
arabe
syrienne</u> | <u>L'Ancienne Ville d'Alep</u> | n° 21 |
| | <u>L'Ancienne Ville de Bosra</u> | 22 |
| | <u>Le site de Palmyre</u> | 23 |
| | <p>Ces propositions ont été différées parce que des informations et documentation supplémentaires étaient nécessaires. Le Secrétariat n'a reçu aucune donnée complémentaire.</p> | |
| <u>Sénégal</u> | <u>Parc national des oiseaux de Djoudj</u> | n° 25 |
| | <p>Le Bureau a différé ses recommandations sur ce site suivant l'avis de l'UICN qui a indiqué que les travaux de développement sur le delta du fleuve Sénégal constituaient une menace sérieuse pour l'intégrité du site.</p> | |
| <u>Tunisie</u> | <u>Parc national d'Ichkeul</u> | n° 8 |
| | <p>Cette proposition a été différée par le Comité jusqu'à ce que le gouvernement tunisien ait contacté les autres Etats concernés afin d'assurer la protection adéquate des aires estivales et hivernales des principales espèces migratoires qui se trouvent à Ichkeul.</p> | |
| <u>Yougoslavie</u> | <u>La contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid</u> | n° 99 |
| | <p>La partie du Lac Ohrid qui est située en Yougoslavie a été inscrite sur la Liste par le Comité lors de sa 3e session. Le Comité a décidé, en outre, que le site serait pris en considération pour ses caractéristiques culturelles à un stade ultérieur. Des informations supplémentaires ont été reçues des autorités yougoslaves en ce qui concerne les caractéristiques culturelles et ces informations sont soumises au Bureau sous la forme d'un addendum à la proposition d'inscription.</p> | |

YougoslavieLe Parc national de Durmitor

n° 100

Les informations supplémentaires demandées par l'UICN, afin de permettre à cette organisation de compléter son évaluation, sont maintenant disponibles et sont soumises au Bureau sous la forme d'un addendum à la proposition d'inscription.

B. Propositions d'inscription supplémentaires reçues à la date du 1er janvier 1980

<u>Algérie</u>	Palais du Dey à Alger	n° 101
	La Kalâa des Béni Hammad	102
	Citadelle de Sétif	103
<u>Brésil</u>	Ville d'Ouro Preto	124
<u>Canada</u>	Site de Burgess-Shale	133
<u>Costa Rica</u>	Eglise d'Orosi	104
	Monument national de San José	105
	Parc national archéologique de Guyabo de Turrialba	106
	Demeure historique de Santa Rosa	107
	Théâtre national de San José	108
	Ruines de Ujarras	109
	Eglise de Nicoya	110
<u>Etats Unis</u>	Parc national de Redwood	134
<u>Honduras</u>	Site maya de Copán	129
<u>Mali</u>	Ville de Djenné	116
	Parc national de la Boucle du Baoulé	117
	Pays Dogon	118
	Ville de Tombouctou	119

<u>Malte</u>	Hypogée de Hal Saflieni	130
	La ville de la Valette	131
	Temples de Ggantija	132
<u>Nigeria</u>	Birni Gazargamu et Gambaru	122
	Parc national du Lac Kainji	123
<u>Pakistan</u>	Ruines archéologiques à Mohenjo Daro	138
	Vestiges archéologiques de Taxila (Taksha-sila)	139
	Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol	140
	Ruines archéologiques de Harappa	141
	Sculptures rupestres sur le rocher sacré de Hunza et aux environs de Gilgit et de Chilas	142
	Monuments historiques de Thatta	143
<u>Panama</u>	Les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo	135
Zaïre	Parc national de Garamba	136
	Parc national de Kahuzi-Biega	137

II. Demandes de coopération technique

A. Demandes au sujet desquelles le Bureau a différé sa recommandation

1. Ethiopie (demande n° 18.1)

Le gouvernement éthiopien avait demandé une coopération technique en vue d'entreprendre un relevé photogrammétrique des monuments de Lalibela. Sur l'avis de l'ICCROM, qui a considéré que la priorité devait être donnée à d'autres mesures de conservation et à la formation de techniciens éthiopiens, le Bureau a différé sa recommandation. Une formation dans le domaine de la photogrammétrie archéologique est maintenant en cours d'organisation pour 2 ressortissants éthiopiens et une demande révisée de coopération technique est actuellement en préparation.

2. Ethiopie (demande n° 111.1)

Le gouvernement éthiopien avait demandé une assistance d'un montant de 63.500 dollars dans le cadre du développement du Parc national du Mont Bale, et spécifiquement en vue de permettre aux autorités d'entreprendre une enquête globale biologique sur le nyala des montagnes et le renard du Semien et sur leur habitat. Le Bureau a différé cette demande jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion d'examiner la proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Cette demande est soumise au Bureau.

3. Ethiopie (demande n° 112.1)

Une demande avait été reçue du gouvernement éthiopien pour une assistance d'un montant de 56.200 dollars dans le cadre du développement du Parc national des Lacs Abijatta Jalla, et spécifiquement en vue de couvrir les dépenses d'une enquête sociologique pour étudier le problème de la réinstallation de la population habitant dans la zone du parc. Le Bureau a différé cette demande jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion d'examiner la proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Cette demande est soumise au Bureau.

4. République arabe syrienne (demandes n° 20.1/ 21.1/ 22.1/ 23.1)

Le gouvernement syrien avait demandé de l'équipement (grues, camions, jeeps, etc.) dans le cadre de travaux de restauration à Damas, Alep, Bosra et Palmyre. Des clarifications supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la nature exacte de l'assistance requise.

B. Nouvelles demandes reçues au 1er janvier 1980

Les demandes suivantes, qui toutes concernent des biens inscrits sur/ou proposés à la Liste du patrimoine mondial, sont parvenues au Secrétariat.

5. Algérie (demandes n° 101.1 - 102.1 - 103.1)

Les autorités algériennes ont soumis des demandes d'assistance dans le cadre de la conservation du Palais du Dey, de la Kalâa des Béni Hammad et de la Citadelle de Sétif. Ces demandes sont soumises au Bureau.

6. Népal (demande n° 120.1)

Une demande a été reçue des autorités népalaises pour une assistance d'un montant de 60.000 dollars, pour des mesures de conservation dans le Parc national de Sagarmatha.

7. Tunisie (demande n° 37.1)

Le gouvernement tunisien a demandé une aide d'un montant d'environ 100.000 dollars dans le cadre de la conservation des Thermes d'Anthonin à Carthage. Les fonds requis sont répartis comme suit :

- 8 h/m de services de consultant estimé à	40 000 \$
- équipement	40 000 \$
- publication de rapports archéologiques et de textes de vulgarisation	10 000 \$
- bourses	10 000 \$